



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 6 février, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président, pour tous les points soumis à délibération, à l'exception des votes des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes, pour lesquels Monsieur Philippe LAGALLE, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'administration et des finances a été désigné Président de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		COMPETENCES			PRESENTS
		NOM	PRENOM	ECLAIRAGE PUBLIC	SIGNALISATION LUMINEUSE	IRVE*	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X	X	X	
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X	X	X	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	X	X	X	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X		X	
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	X	X	X	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X		X	X
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X	X	X	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	X	X	X	
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	X	X	X	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X	X	X	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X		X	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	X		X	X
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean- Jacques	X		X	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	X	X	X	X
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X		X	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X		X	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X	X	X	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X		X	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	X	X	X	X
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X	X	X	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X	X	X	X
22	CAEN EST	BIZET	Michel	X	X	X	
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	X	X	X	
24	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X	X	X	X
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	X		X	
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X	X	X	X
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X	X	X	X
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X		X	
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X		X	
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X	X	X	X
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X		X	X
32	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X	X	X	X
33	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X		X	X
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X	X	X	X
35	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X	X	X	X
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X		X	X
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X		X	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	X		X	
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X	X	X	X
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X	X	X	X

*Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		COMPETENCES			PRESENTS
		NOM	PRENOM	ECLAIRAGE PUBLIC	SIGNALISATION LUMINEUSE	IRVE*	
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X		X	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESEL	Claude	X	X	X	
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	X		X	
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X		X	X
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X		X	
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	X		X	X
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X	X	X	X
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X		X	X
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X		X	
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X		X	X
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X		X	
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	X		X	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X			X
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X	X	X	X
55	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X	X	X	X
56	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X		X	X
57	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X		X	
58	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X	X	X	X
59	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	X		X	
60	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X		X	X
61	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X	X	X	X
62	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	X		X	
63	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X	X	X	X
64	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X		X	
65	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X		X	X
66	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X	X	X	
67	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	X	X	X	
68	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X	X	X	
69	BAYEUX	DUVET	Christian	X	X	X	X
70	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X	X	X	X
71	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X	X	X	X
72	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X	X	X	X
73	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	X		X	
74	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	X		X	
75	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X	X	X	
76	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X	X	X	X
77	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	X		X	
78	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X	X	X	X
79	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X	X	X	
80	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X	X	X	X
81	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X		X	
82	LISIEUX - MOYAU	GLASSON	Claude	X	X	X	
83	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	X		X	
84	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X	X	X	X
85	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X		X	X
86	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X	X	X	X
87	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X		X	X
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	X	X	X	
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X	X	X	X
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X		X	X
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	X		X	
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X		X	X
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X	X	X	
94	LISIEUX - MOYAU	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X	X	X	X

*Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		COMPETENCES			PRESENTS
		NOM	PRENOM	ECLAIRAGE PUBLIC	SIGNALISATION LUMINEUSE	IRVE*	
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X	X	X	X
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	X	X	X	X
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X		X	X
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X		X	X
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X		X	
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X		X	X
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X		X	
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	X		X	
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X		X	
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X		X	
105	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X	X	X	
106	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X	X	X	X
107	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X	X	X	X
108	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	X		X	
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X	X	X	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X	X	X	X
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X	X	X	
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X	X	X	X
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X	X	X	X
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X		X	
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X	X	X	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	X		X	
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X		X	X
118	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X	X	X	X
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X	X	X	X
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X	X	X	X
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X	X	X	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	X		X	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X			X
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X	X	X	X
125	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X		X	X
126	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X		X	X
127	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	X	X	X	X
128	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X		X	X
129	FALAISE	LEROY	Eric	X	X	X	
130	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	X		X	
131	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X	X	X	X
132	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	X			
133	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	X		X	
134	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X	X	X	X
135	BAYEUX	MANACH	Gérard	X	X	X	
136	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X	X	X	X
137	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X	X	X	
138	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X	X	X	X
139	CAEN EST	MARTIN	Patrice	X	X	X	
140	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X		X	
141	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	X		X	
142	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X	X	X	X
143	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X		X	X
144	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X		X	X
145	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X	X	X	X
146	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X		X	X
147	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	X		X	

*Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		COMPETENCES			PRESENTS
		NOM	PRENOM	ECLAIRAGE PUBLIC	SIGNALISATION LUMINEUSE	IRVE*	
148	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	X	X	X	
149	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X	X	X	
150	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X	X	X	
151	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X			
152	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X	X	X	X
153	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck	X		X	
154	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X		X	X
155	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X		X	X
156	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	X		X	
157	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X	X	X	X
158	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	X		X	
159	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X	X	X	X
160	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X		X	
161	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X	X	X	X
162	FALAISE	POURNY	Pascal	X	X	X	X
163	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X	X	X	X
164	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	X	X	X	X
165	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X	X	X	
166	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X		X	
167	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	X	X	X	X
168	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain	X		X	X
169	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X	X	X	X
170	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X		X	
171	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	X		X	
172	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X		X	X
173	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X	X	X	X
174	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X	X	X	X
175	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude	X	X	X	X
176	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X	X	X	
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	X			
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	X	X	X	
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	X	X	X	
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X		X	X
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	X		X	
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	X		X	X
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER- HAMEL	Gérard	X		X	X
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	X		X	X
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X	X	X	X
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X	X	X	X
187	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X	X	X	X
188	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X			
189	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X	X	X	X
190	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X		X	
191	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	X			
192	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	X		X	
193	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X		X	X
194	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA- NODET	Patricia	X		X	X
195	CU CAEN LA MER	Représentant à désigner		X		X	
196				X		X	
197	CAEN AGGLO	Représentants à élire		X			
198				X			
199				X			

*Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CU Caen la mer	Compétences			Représentant donnant pouvoir	CLE ou CU Caen la mer
			EP	SL	IRVE*		
1	Henri GIRARD	CAEN EST	X		X	Catherine GOURNEY-LECONTE	VASSY-VIRE-ST SEVER
2	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAU	X	X	X	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
3	Mireille DUFOUR	ISIGNY-TREVIERES	X	X	X	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	X		X	Jacky ZANOVELLO	CU CAEN LA MER

*Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Etaient également présents, Madame Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON, sur toute la durée de la réunion et Messieurs Denis DUGABELLE, Directeur territorial, Frédéric HARDOUIN, Délégué territorial Calvados, William BRIEN, Attaché territorial et Romain ROUXEL, Conseiller autorités concédantes d'Enedis pour la présentation du bilan du Programme Annuel d'investissement 2019 et la proposition pour 2020.

ACCUEIL DES DELEGUES

Monsieur le Président remercie les représentants présents pour leur mobilisation qui permet d'atteindre le quorum et traduit, une nouvelle fois, tout l'intérêt porté au syndicat.

Il s'agit de la dernière réunion du mandat et Monsieur le Président souligne l'important investissement de chacun durant ces six années, dans l'intérêt d'un service public de qualité.

Les représentants du Comité Syndical ont été fréquemment sollicités, que ce soit à l'occasion des Commissions Locales d'Énergie, des réunions de Bureau ou de ces séances plénières et chacun, à différents niveaux, a contribué à faire du SDEC ÉNERGIE un syndicat fort dans l'accompagnement des collectivités.

Monsieur le Président remercie les élus qui ont permis l'atteinte du quorum à chacune des réunions du Comité Syndical de ce mandat, palliant ainsi à l'absence récurrente de certains élus.

Il était indispensable que ce quorum soit atteint à chacune des réunions du Comité Syndical pour éviter tout report pouvant engendrer :

- un retard de mise en œuvre des décisions à prendre, soit un préjudice pour l'ensemble des collectivités adhérentes et de leurs administrés,
- une perte de temps pour les élus qui se seraient déplacés pour finalement ne pas pouvoir délibérer,
- un coût supplémentaire (nouveaux frais liés à l'organisation de la réunion, nouvelle mise à disposition d'agents).

Monsieur le Président annonce sa décision de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales. Il souhaite passer le relais à des amis et collègues pour permettre, avec l'arrivée de nouveaux élus, un nouveau dynamisme à la commune. Non élu au niveau communal, ce dernier ne pourra ni se représenter à la présidence du SDEC ÉNERGIE, ni intégrer la Communauté urbaine de Caen la mer.

Monsieur le Président dresse un bilan très positif de son mandat. Il a toujours eu plaisir à rencontrer ses collègues et amis élus avec lesquels les échanges ont été très importants.

Le travail avec les élus du Bureau Syndical a été remarquable, toujours dans la bonne humeur et ce, même en cas de divergence d'opinion. Les échanges ont toujours été positifs et ont conduit le syndicat à progresser.

Sur le territoire français le SDEC ÉNERGIE est connu mais surtout reconnu.

Cette reconnaissance est due, notamment, à l'investissement de l'ensemble des agents du SDEC ÉNERGIE apportant les compétences nécessaires à l'accompagnement des collectivités et des élus, peu importe la strate de la commune.

Monsieur le Président est fier de son département et de l'égalité de traitement entre petites communes et grandes villes sur l'ensemble du Calvados. Il encourage les élus à continuer à soutenir le SDEC ÉNERGIE, fleuron du Calvados et à transmettre cette fibre de l'intérêt général.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation adressée aux représentants le 6 décembre dernier :

➤ **Rapport du Président :**

- Activités 2019 du Bureau Syndical et des commissions.
- Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2019.
- Etat des adhésions et des transferts de compétences.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.
- Mise à jour des annexes des statuts.

➤ **Contrat de concession Electricité :**

- PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2019 et proposition pour 2020.

➤ **Finances :**

- Budgets 2020 : comptes de gestion, comptes administratifs, affectation des résultats, budgets primitifs, ajustement AP/CP et provisions pour gros entretien.
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- Contributions et aides financières 2020.

➤ **Transition Energétique :**

- Centrale Photovoltaïque au sol de Vire Normandie : participation à la Société de projet.

➤ **Compétences optionnelles :**

- Eclairage Public : Forfaits et conditions techniques, financières et administratives.
- Signalisation Lumineuse : Forfaits et conditions techniques, financières et administratives.
- Mobilité bas carbone – Conditions d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Monsieur Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Énergie ;
- Monsieur Philippe LAGALLE, 2^{ème} Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général ;
- Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de la trésorerie CAEN-ORNE ET ODON.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS a été nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DU PRESIDENT

MODALITES DE VOTE

Monsieur Jacques LELANDAIS rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents, et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote spécifique à une compétence.

Les décisions à prendre ce jour portent aussi bien sur des décisions d'intérêt commun que sur des décisions d'intérêt spécifique aux compétences Eclairage Public, Signalisation Lumineuse et Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Pour cette séance, seuls les représentants issus des CLE de Vassy-Vire-St Sever, de Caen Ouest, de Caen Agglo et de la Communauté urbaine Caen la mer ne pourront s'exprimer sur le sujet relevant de la compétence signalisation lumineuse et ceux de Caen Agglo également sur le dernier sujet relevant de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Il a été remis au moment de l'émargement, à chacun, une enveloppe nominative, avec des bulletins de couleurs différentes, selon les compétences transférées par les différentes Commissions Locales d'Énergie et par la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Comme traditionnellement, Monsieur le Président propose des votes à main levée et pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre seront invités à se manifester.

Par ailleurs, pour que puissent être pris en compte les pouvoirs, il rappelle aux porteurs de pouvoir de penser à s'exprimer également, le cas échéant, pour la personne leur ayant donné procuration.

DELEGATIONS ET ACTIVITES 2019 DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 3 juin 2014, modifiée par celle du 12 décembre 2017, le Comité Syndical a donné délégation, pour la durée du mandat, au Bureau Syndical, au Président et aux Vice-Présidents.

Les décisions du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et consultables à l'accueil du SDEC ÉNERGIE.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, sur la base du travail fourni par les commissions internes mais aussi par les échanges lors des Commissions Locales d'Énergie.

Monsieur Bruno DELIQUE précise qu'en 2019, le Bureau Syndical s'est réuni à 8 reprises (149 délibérations) et les différentes commissions internes 72 fois. Le Président, en vertu de sa délégation du Comité Syndical a pris 74 décisions.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents, les élus des commissions et du Bureau Syndical de leur engagement, de la disponibilité dont ils font preuve et de leur efficacité sur toute la durée du mandat.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des représentants pour leur participation aux quatre Comités Syndicaux et aux Commissions Locales d'Énergie, réunies deux fois en 2019.

Une des activités importantes du SDEC ÉNERGIE porte sur les travaux et les investissements. La liste des 68 marchés publics passés en 2019 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2019, le Bureau Syndical, lors de sa dernière séance du 16 janvier 2020, a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités et a autorisé le Président à les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ainsi que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Il s'agit des transferts suivants :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Convention
Saint-Martin-de-Fontenay	Contrat historique GRDF
Saint-Aubin-sur-Mer	
Hérouvillette	
Saint-Vigor-le-Grand	
Condé-en-Normandie	
Bernières-sur-Mer	

○ **Transfert de la compétence « Eclairage Public »**

Par délibérations respectives en date des 7, 14 et 19 novembre et 11 décembre 2019, les communes nouvelles de Montillières-sur-Orne, Aurseulles, Cesny-les-Sources et Cambremer ont décidé le transfert de leur compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de leur territoire, avec l'option 100% lumière pour ce qui concerne Aurseulles.

Par délibération en date du 9 décembre 2019, la commune d'Equemauville a, quant à elle, décidé de compléter les prestations de base de la compétence éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE par l'option 100% lumière.

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Compétences		Communes	EPCI à FP
Réseaux d'énergie	Electricité	480	1
	Gaz	91	1
	Chaleur et froid	-	-
Réseaux d'équipement	Eclairage public	444	8
	Signalisation lumineuse	42	-
Transition Energétique	Production Energies Renouvelables	18	3
	Contribution à la Transition Energétique	6	-
Infrastructure de mobilité	Electricité-Hydrogène-GNV	116	1

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECOMPTE DES PRESENTS

Monsieur Jacques LELANDAIS présente l'état des présents :

	Vote d'intérêt commun	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	IRVE
Représentants	199	199	100	189
Représentants en exercice	194	194	100	187
Quorum atteint à partir de	98	98	51	94
Présents	110	110	69	108
Pouvoirs	4	4	2	4
Total des votants	114	114	71	112

Monsieur Jacques LELANDAIS annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019

Monsieur Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le procès-verbal du 12 décembre 2019 est approuvé, à l'unanimité.

MISE A JOUR DES ANNEXES 1 à 4 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE, ISSUS DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER, EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2017

Monsieur Jacques LELANDAIS rappelle que, comme le prévoient les statuts actuels du SDEC ÉNERGIE, certaines de ses annexes peuvent être mises à jour par le Comité Syndical.

Aussi, afin de tenir compte, notamment :

- des transferts de compétences actés au cours de l'année écoulée ;
- de la disparition de la commune nouvelle de Saline au 31 décembre 2019 ;
- du rétablissement des communes de Troarn et de Sannerville au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président propose de mettre à jour les annexes suivantes des statuts du SDEC ÉNERGIE :

- **Annexe 1** : Liste des membres et des compétences transférées ;
- **Annexe 2** : Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 3** : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 4** : Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer.

Les annexes 5 et 6 restent inchangées depuis la délibération du Comité Syndical du 28 février 2019.

Ces annexes ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion – annexe E de la note de présentation jointe à la convocation.

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'accepter ces mises à jour.

Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	110	4	114

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour des annexes 1 à 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ; les annexes 5 et 6 ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur le Président rappelle que le contrat de concession, approuvé par délibération du Comité Syndical du 13 décembre 2018, prévoit, notamment l'établissement d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2019/2022 élaboré conjointement entre le SDEC ÉNERGIE, autorité concédante, et Enedis, concessionnaire du réseau.

Ce programme pluriannuel est décliné en Programmes Annuels (PA) dont un bilan doit être réalisé, contractuellement, au plus tard le 1^{er} mars de l'année N+1.

Conformément au contrat de concession, le programme annuel 2020 doit être présenté conjointement par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS.

Avant d'inviter Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados Enedis et Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur des Investissements, pour le Syndicat, à présenter le niveau détaillé d'engagement du programme 2019 et les prévisions du Programme 2020, Monsieur le Président propose à Monsieur Bruno DELIQUE d'apporter quelques précisions sur le sujet à l'assemblée.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que la projection du programme annuel d'investissement 2019 avait été présentée au Comité Syndical du 13 décembre 2018. Cet exercice sera proposé à chaque premier Comité Syndical de début d'année. Il consistera à présenter conjointement (SDEC ÉNERGIE et Enedis) la réalisation du programme de l'année passée et les investissements programmés pour l'année en cours.

Ces programmes d'investissement ne couvrent pas la totalité des investissements. Il s'agit des opérations dites prioritaires qui vont répondre, dans le cadre du contrat de concession, aux objectifs qualitatifs fixés par ce contrat au travers du schéma directeur des investissements.

Ce schéma est un acte contractuel qui couvre la totalité de la durée du contrat (30 ans) et qui fixe des objectifs de qualité sur le réseau de distribution électrique. Ce schéma s'organise à pas de 4 ans, par des programmes pluriannuels pour que chacun des maîtres d'ouvrages réalise les objectifs fixés dans le cadre du contrat de concession, de manière à tirer vers le haut la qualité du réseau électrique dans le Calvados.

Par ailleurs, les AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement) qui seront proposés dans le cadre du vote du budget principal 2020 sont la traduction comptable de l'engagement du syndicat à réaliser les programmes annuels d'investissement. Des sommes seront ainsi réservées pour les travaux à venir dans le cadre des PPI.

Il s'agit pour chacun des maîtres d'ouvrage, d'une première année réelle. Le syndicat est probablement le seul de France à vouloir être associé dans la présentation des engagements de la réalisation des travaux au concessionnaire Enedis. Il s'agissait d'un choix dans la négociation du nouveau contrat, le Syndicat souhaitant assurer sa part de responsabilité dans la réalisation des investissements réalisés sur le réseau.

Le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer des engagements des deux parties.

Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur des investissements, présente les bilans financier et quantitatif des investissements du SDEC ÉNERGIE :

➤ **Bilan financier :**

Réseau Basse Tension		PPI 2019 /2022 en k€ HT	Programmes annuels en k€ HT			
			2019	2020	Total	
Renforcement du réseau	Communes rurales	8 750	2 630	2 800	5 430	62%
Renouvellement réseau en fils nus		17 270	4 245	3 000	7 245	42%
	Communes urbaines	7 500	787	1 400	2 187	29%
Enfouissement	Communes rurales situées en zone littorale	1 500	643	420	1 063	71%
Travaux sous tension		280	14	70	84	30%
TOTAL		35 300	8 319	7 690	16 009	45%

Les engagements du SDEC ÉNERGIE pour le PA 2019 sont supérieurs aux objectifs, notamment en renforcement du réseau où 2 630 000€ ont été investis soit 105 % du programme. De même, 4 245 000€ ont été investis pour renouveler le réseau basse tension en fils nus, soit plus de 49 kms de réseau sécurisés.

Le secteur rural et les Zones de Qualité Prioritaires – ZQP (Pays d'Auge Nord et Sud / secteur Condé en Normandie) ont particulièrement bénéficié de ces programmes.

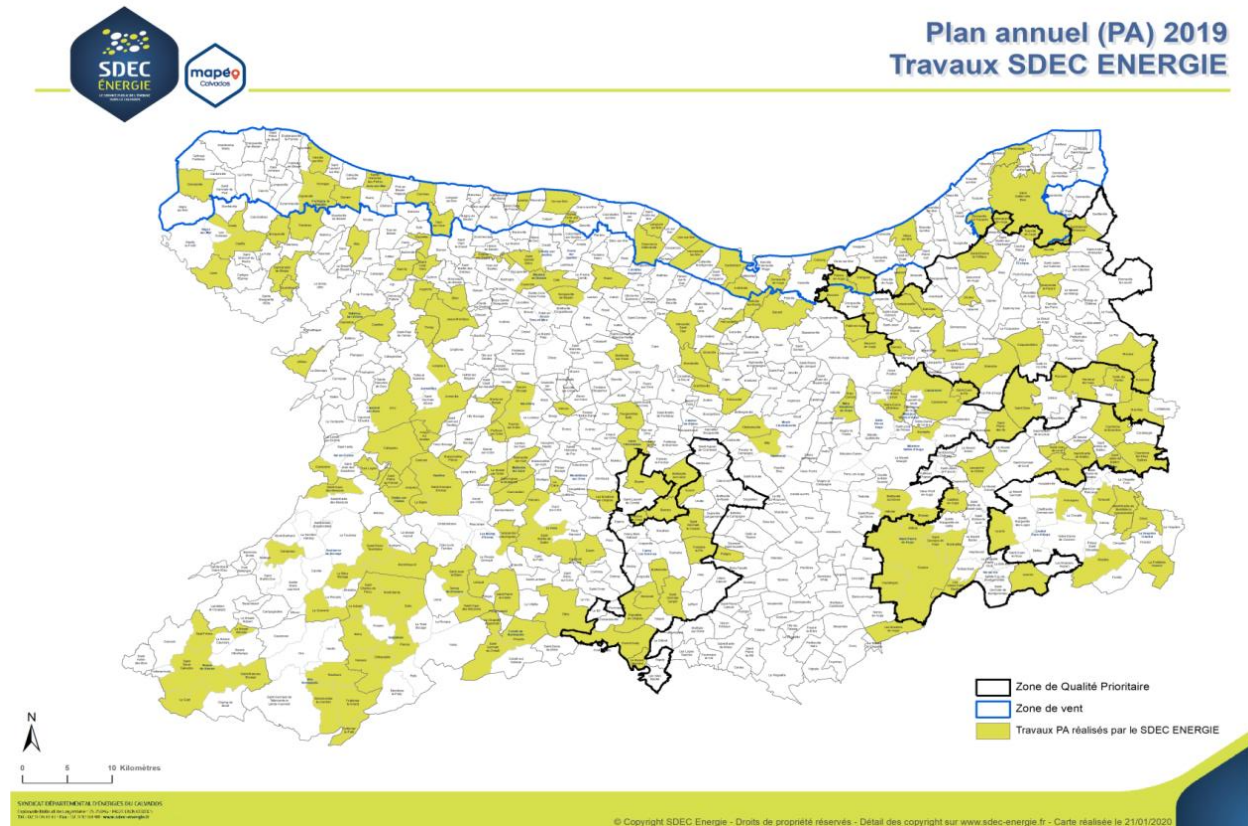
Dès 2019, la majoration des aides financières allouées à la suppression des réseaux fils nus dans les communes urbaines a permis d'engager une dynamique d'enfouissement de ces réseaux sensibles. Ainsi, dès 2019, 787 000 € de travaux ont été réalisés et pour 2020 les prévisions d'investissement sont évaluées à 1 400 000 €.

Le dernier secteur prioritaire du 1^{er} PPI concerne toute la frange littorale du département, soit 88 communes rurales situées en zone de vent potentiellement supérieur à 170 km/h. Le SDEC ÉNERGIE a investi 643 000€ en 2019 pour 500 000€ prévus initialement, soit + 29% ; La technique souterraine est systématiquement privilégiée sur ce secteur exposé.

➤ Bilan quantitatif :

Réseau Basse Tension		PPI 2019/2022 en km	Programmes annuels – en km de réseau			
			2019	2020	Total	
Renforcement réseau	Communes rurales	83	21	23	44	53%
Renouvellement réseau en fils nus		154	49	35	84	55%
	Communes urbaines	35	4	7	11	31%
Enfouissement	Communes rurales situées en zone littorale	10	4	3	7	70%
TOTAL		282	78	68	149	52%

La carte des travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du programme annuel 2019 est rappelée à l'écran :



Monsieur Frédéric HARDOUIN présente, de la même manière, la synthèse financière et technique des investissements d'Enedis :

➤ **Synthèse financière :**

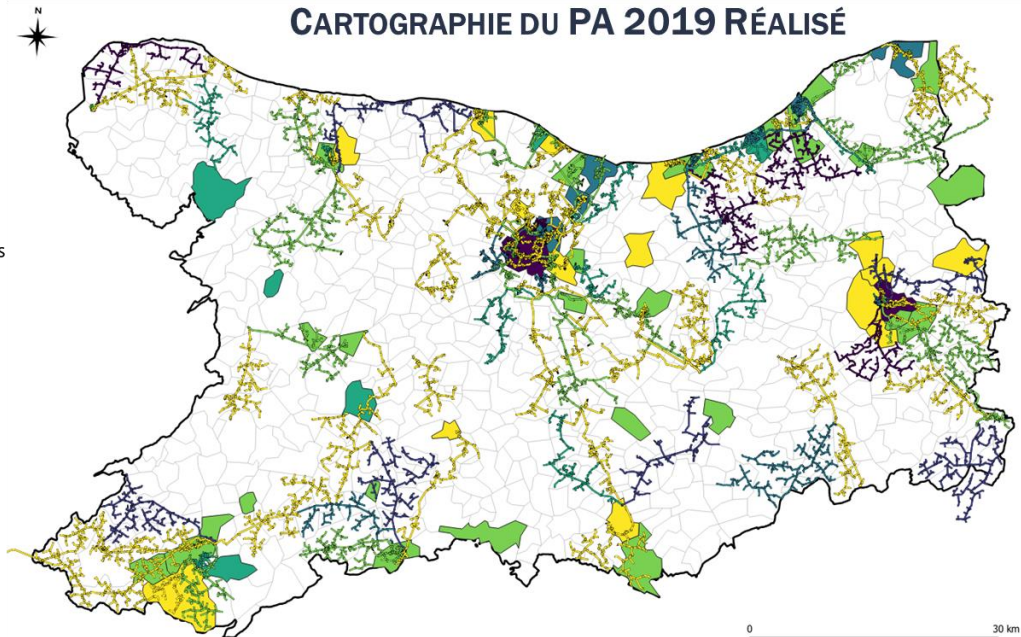
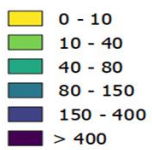
Finalités du PPI	PPI 2019/2022 (k€)	PA 2019 Réalisé (k€)	PA 2020 Projeté (k€)	Total PA 2019-2020	Contribution au PPI (%)
1 - Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	4 950	964	879	1 843	37%
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes	10 950	2 150	2 262	4 412	40%
3 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	2 300	742	401	1 143	50%
4 - Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)	4 000	709	1 000	1 709	43%
5 - Création d'OMT	1 750	369	366	735	42%
6 - Renforcement réseau HTA	4 200	3 010	1 128	4 138	99%
7 - Renforcement réseau HTA	1 200	415	500	915	76%
8 - Continuité d'alimentation réseau HTA	1 650	319	405	724	44%
9 - Postes HTA/BT DP sécurisé inondation	200			0	0%
10 - Postes HTA/BT DP équipés DINO	25			0	0%
11 - Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	890	207		207	23%
12 - Renouvellement BT fils nus	3 100	610	512	1 122	36%
13 - Renforcement réseau BT	3 300	764	531	1 295	39%
Total des investissements au PA 2019	38 515	10 259	7 984	18 243	47%

➤ **Synthèse technique :**

Finalités du PPI	PPI 2019 / 2022	PA 2019 Réalisé	PA 2020 Projeté	Total PA 2019-2020	Contribution au PPI (%)
1 - Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	44 km	11 km	18 km	29 km	66%
2 - Lignes aériennes HTA obsolètes	44 km	31 km	26 km	57 km	130%
3 - Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	10 km	4 km	4 km	8 km	80 %
4 - Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)	320 km	40 km	80 km	120 km	38 %
5 - Création d'OMT	112	15	44	59	53%
6 - Renforcement réseau HTA	4 départs	2	2	4	100 %
7 - Renforcement réseau HTA	7 départs	Travaux en cours, création de 7 départs en sortie du Poste Source Fontaine Étoupefour. Fin des travaux et mise en service en 2020			
8 - Continuité d'alimentation réseau HTA	Création de bouclage	-		-	-
9 - Postes HTA/BT DP sécurisé inondation	20 postes	0	5	5	25 %
10 - Postes HTA/BT DP équipés DINO	24 postes	0	5	5	21 %
11 - Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	160 transfo	73	40	113	71 %
12 - Renouvellement BT fils nus	13,5 km	5 km	5 km	10	74 %
13 - Renforcement réseau BT	10,0 km	5 km	4 km	9	90 %

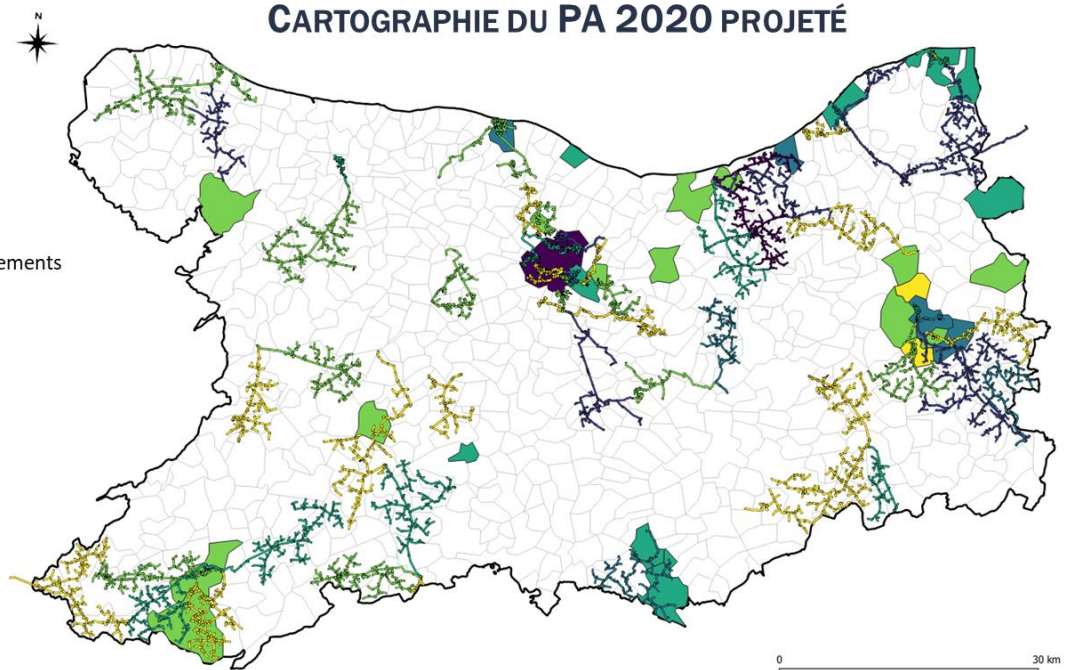
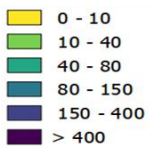
CARTOGRAPHIE DU PA 2019 RÉALISÉ

Légende
Investissements réalisés
en 2019 au PPI (en k€)



CARTOGRAPHIE DU PA 2020 PROJETÉ

Légende
Prévision des investissements
au PA 2020 (en k€)



Il est constaté que les engagements 2019 des deux parties sont atteints et les retombées pour l'emploi local sont significatives.

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

<p>M. Hubert DELALANDE CLE de Creully-Douvres</p>	<p>Est-il possible de connaître le nom des bouclages envisagés sur le territoire ?</p>
<p>M. Frédéric HARDOUIN Délégué Territorial Enedis</p>	<p>On parle de bouclage entre deux départs 20 000 volts. On parle de diverses actions : point d'ouverture, création d'un nouvel ISCM, déplacement d'un poste ... Concernant les programmes à venir pour enfourir les lignes, je vous propose de voir ça ensemble à l'issue de cette présentation.</p>
<p>M. Erwan BOUTILLIER CLE de Falaise</p>	<p>Une ligne Haute Tension devait être changée il y a déjà 4 ans maintenant dans notre secteur (CLE de Falaise, commune de La Hoguette). Votre réseau Enedis qui date de 1954 n'est toujours pas changé. Sur 2019, l'investissement semble avoir été réalisé. Pourriez-vous préciser où cet investissement a été fait dans notre secteur ?</p>
<p>M. Denis DUGABELLE Directeur Territorial Enedis</p>	<p>Pour nous permettre de répondre à votre interrogation, pourriez-vous nous dire qui s'est engagé à ce que cette ligne soit changée dans l'année ? S'il s'agissait d'une option commune avec le SDEC ÉNERGIE il faut reprendre l'historique du projet, qui a priori, ne parle pas à notre historien opérationnel William BRIEN. Par ailleurs, un réseau de 1954 en haute tension est peut être âgé mais n'est pas forcément un réseau vétuste ou obsolète. Il faut préciser que les programmes d'investissement sont établis sur la base de diagnostics techniques. Le SDEC ÉNERGIE, effectivement, est le seul syndicat qui expose ses engagements en termes d'investissement aux côtés d'Enedis (ailleurs cette transparence n'existe pas). Nos programmations ont été planifiées sur la base d'une incidentologie de réseau. On ne remplace pas un réseau qui fonctionne. Une vérification va être faite sur ce qui a été dit il y a 4 ans mais quoiqu'il en soit, un réseau de 1954 n'est pas forcément un réseau prioritaire.</p>

Le Comité syndical prend acte de la présentation du bilan du programme annuel 2019 et, à l'unanimité, valide les propositions présentées pour le programme annuel 2020.

Départ de Monsieur Rémy COMPAGNON, représentant de la Communauté urbaine Caen la mer.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION 2019

Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale, présente le compte de gestion 2019 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE et annonce sa conformité avec le compte administratif 2019 établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS. Aucun dépassement de crédits n'est à signaler.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section Fonctionnement	22 582 944,68	7 411 557,85	4 767 752,31	19 939 139,14
Section Investissement	-804 118,46	0,00	4 197 316,40	3 393 197,94
Total	21 778 826,22	7 411 557,85	8 965 068,71	23 332 337,08

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte de gestion 2019 du SDEC ÉNERGIE à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	109	4	113

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte de gestion 2019 du Trésorier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compte de gestion 2019.

Départ de Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, représentante de la Communauté urbaine Caen la mer.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2019 a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation.

Le compte administratif 2019 présente un résultat cumulé excédentaire de 23 332 337,08 €, dont un excédent cumulé de 19 939 139,14 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 3 393 197,94 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	19 939 139.14 €	0 €	19 939 139.14 €
Investissement	3 393 197.94 €	-12 590 491.42 €	-9 197 293.48 €
TOTAL	23 332 337.08 €	-12 590 491.42 €	10 741 845.66 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :

M. Roger HUET CU Caen la mer	Quand on établit un budget primitif, on essaie de se rapprocher au mieux des besoins pour l'année. Or, autant en recettes qu'en dépenses pour les investissements, on constate une réalisation de seulement 50% environ. Pour 2020 la prévision reste pourtant toujours la même.
M. Philippe LAGALLE Vice-Président	Il s'agit de la différence entre ce que l'on prévoit en montant de travaux et ce qui est effectivement possiblement exécutable au cours de l'exercice.
M. Bruno DELIQUE Directeur Général	Les travaux d'investissement, notamment sur les effacements de réseau, couvrent largement un exercice et donc on a une part de report une année sur l'autre qui est substantielle. Si on regarde sur les 4/5 dernières années, on réduit cette part de report chaque année. Même si le syndicat tente d'avoir une lecture du budget la plus nette possible, il existera toujours un report substantiel dans les activités.

Le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2019.

M. Philippe LAGALLE donne la parole à l'assemblée. Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, il soumet le compte administratif 2019 du budget principal à l'approbation du Comité Syndical.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	107	4	111

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 2^{ème} vice-Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte administratif 2019 du budget principal ;
- **DONNE** quitus au Président.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le compte de gestion du comptable et le compte administratif 2019 du SDEC ÉNERGIE, arrêtés par délibération ce même jour, et considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent de fonctionnement 19 939 139,14 €	Report de fonctionnement au 002 pour 2020	10 741 845,66 €
	Affectation du résultat au 1068 pour 2020	9 197 293,48 €
Report d'investissement au 001 pour 2020		3 393 197,94 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'affecter les excédents dégagés par l'exécution du budget 2019 dès le budget 2020.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 3 393 197.94 €, au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 10 741 845.66 €, au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 9 197 293.48 €, au chapitre 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le SDEC ÉNERGIE, relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Précédemment, le vote du budget du SDEC ÉNERGIE était un vote par nature. Dans le cadre des maquettes budgétaires officielles, ce niveau de vote par nature est également croisé avec une présentation fonctionnelle.

Établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2019 et sur le constat des comptes de l'exercice 2019, le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2020, préalablement transmis aux représentants - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2020 dans sa globalité.

Le projet de budget 2020 s'élève à 106 436 945.66 €, dont 45 436 945.66€ en section de fonctionnement et 61 000 000 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	45 436 945.66 €
Dépenses d'investissement	61 000 000,00 €
TOTAL	106 436 944.66 €
Recettes de fonctionnement	45 436 945.66 €
Recettes d'investissement	61 000 000,00 €
TOTAL	106 436 944.66 €

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de voter le budget 2020, comme présenté ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif principal 2020 par nature ; ce budget s'équilibrant à 106 436 945.66 €, dont 45 436 945.66 € en section de fonctionnement et 61 000 000 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

SUBVENTIONS

Les subventions proposées pour 2020, se répartissent comme suit :

		BP 2019	CA 2019	BP 2020
TIERS PUBLICS	Accompagnement études énergie	10 000	10 299,70	15 000
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	40 000	51 975,83	60 000
	Subventions à l'achat des véhicules bas carbone	75 000	27 400,00	50 000
	Office de tourisme Bayeux Intercom	8 000	8 000,00	8 000
	Fonds de solidarité énergie	40 000	23 030,00	40 000
	Aides CCAS	5 000	950,00	5 000
	Divers	12 000	2 000,00	7 000
Sous-total		190 000	123 655,53	185 000
TIERS PRIVES	Amicale du personnel	40 000	38 804,00	40 000
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000	45 000,00	60 000
	Divers	0	0	5 000
Sous-total		100 000	83 804,00	105 000
TOTAL		290 000	207 459,53	290 000

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de répartir les subventions 2020, comme exposé ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la répartition des subventions 2020 comme présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Dans le cadre du contrat de concession d'électricité 2018/2048, la réalisation de travaux prioritaires sur les réseaux publics d'électricité est définie dans le cadre de Programmes Pluriannuels d'Investissement de 4 ans.

Le premier PPI couvre la période 2019/2022.

Les investissements concernés ont fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical le 13 décembre 2018.

Cette nouvelle gestion des travaux d'investissement est pilotée budgétairement et comptablement par la mise en place de la procédure des AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement).

Cette procédure est ouverte exclusivement aux opérations d'investissement définies ci-avant.

Les dépenses d'investissement de ces opérations sont financées par les recettes venant de l'Etat (FACÉ, PCT), des usagers au travers de la TCCFE, d'Enedis (Redevances) ou des collectivités.

Pour rappel, le Comité Syndical du 4 avril 2019 avait délibéré sur les montants suivants :

Finalité PPI 2019/2022		Montant de l'Autorisation de Paiement 2019-2022	Crédits de paiement délibérés			
			2019	2020	2021	2022
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	8 750 000	2 500 000	2 250 000	2 000 000	2 000 000
B	Sécurisation BT fils nus communes rurales	17 270 000	4 200 000	4 270 000	4 400 000	4 400 000
C	Sécurisation BT fils nus communes urbaines	7 500 000	1 000 000	2 100 000	2 200 000	2 200 000
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	1 500 000	500 000	300 000	300 000	400 000
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	280 000	70 000	70 000	70 000	70 000
TOTAL HT		35 300 000	8 270 000	8 990 000	8 970 000	9 070 000

Au 31 décembre 2019, l'état des crédits de paiement au vue des mandatements 2019 et des besoins recensés s'établit comme suit :

Finalité PPI 2019/2022		Montant de l'Autorisation de Paiement 2019-2022 voté en 2019	Crédits de paiement				Montant de l'AP 2019-2022 ajusté
			Mandatés	Ajustés aux besoins évalués			
			2019	2020	2021	2022	
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	8 750 000	2 624 066	2 800 000	2 800 000	2 775 934	11 000 000
B	Sécurisation BT fils nus communes rurales	17 270 000	3 079 448	4 200 000	4 000 000	3 990 552	15 270 000
C	Sécurisation BT fils nus communes urbaines	7 500 000	109 174	2 100 000	2 200 000	2 690 826	7 100 000
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	1 500 000	254 840	800 000	300 000	355 160	1 710 000
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	280 000	0	80 000	70 000	70 000	220 000
TOTAL		35 300 000	6 067 528	9 980 000	9 370 000	9 882 472	35 300 000

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'accepter les ajustements budgétaires proposés.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires pluriannuels proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ENR

COMPTE DE GESTION 2019

Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale, présente le compte de gestion 2019 du Budget annexe « EnR » du SDEC ÉNERGIE et annonce sa conformité avec le compte administratif 2019 établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section Fonctionnement	5 096,78	0	-4 289,03	807,75
Section Investissement	1 371 940,55	0	-284 116,53	1 087 824,02
Total	1 377 037,33	0	-288 405,56	1 088 631,77

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte de gestion 2019 du SDEC ÉNERGIE à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2019 du budget annexe « EnR » du SDEC ÉNERGIE établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2019 a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe H de la note de présentation jointe à la convocation.

Le compte administratif 2019 présente un résultat excédentaire de 1 088 631.77 €, dont un excédent de 807.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 087 824.02 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	807.75 €	0 €	807.75 €
Investissement	1 087 824.02 €	-17 573.33 €	1 070 250.69 €
TOTAL	1 088 631.77 €	-17 573.33 €	1 071 058.44 €

Le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2019.

Monsieur Philippe LAGALLE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte administratif 2019 du budget annexe « EnR » à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	107	4	111

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 2^{ème} Vice-Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte administratif 2019 du budget annexe « EnR » du SDEC ÉNERGIE ;
- **DONNE** quitus au Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le compte de gestion du comptable et le compte administratif 2019 du SDEC ÉNERGIE, arrêtés par délibération ce même jour, et considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Report de fonctionnement au 002 pour 2020	807,75 €
Report d'investissement au 001 pour 2020	1 087 824,02 €
Affectation du résultat au 1068 pour 2020	0 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'affecter les excédents dégagés par l'exécution du budget 2019 dès le budget 2020.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 807,75 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 1 087 824,02 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE « ENR »

Établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2019 et sur le constat des comptes de l'exercice 2019, le budget annexe « EnR » du SDEC ÉNERGIE 2020, préalablement transmis aux représentants - annexe H de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2020 dans sa globalité.

Le projet de budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 s'élève à 1 724 824.02 € dont 102 000 € en section de fonctionnement et 1 622 824.02 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	102 000.00 €
Dépenses d'investissement	1 622 824.02 €
TOTAL	1 724 824.02 €
Recettes de fonctionnement	102 000 €
Recettes d'investissement	985 000 €
TOTAL	1 087 000 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de voter le budget annexe « EnR » 2020, comme présenté ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2020 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 1 724 824.02 € dont 102 000 € en section de fonctionnement et 1 622 824.02 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) 2020 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Les dépenses de fonctionnement prennent, notamment en compte à l'article 042 – dotations aux amortissements – la constitution de provisions pour gros entretiens des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics des communes ou des EPCI, afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement,

Considérant que ces provisions pour gros entretiens concernent le remplacement des onduleurs et sont établis sur la base du plan pluriannuel de travaux ci-après :

Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Localisation		Coût Onduleur	Durée	Montant annuel
Gymnase intercommunal	Communautés de Communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	Rue des écoles - SAINTE HONORINE DU FAY	4 600 €	20 ANS	230 €
Atelier municipal	SUBLES	RD 99	1 000 €		50 €
Centre Aquatique Aquanacre	Communautés de Communes CŒUR DE NACRE	RD 35 - DOUVRES LA DELIVRANDE	5 500 €		275 €
Prébo'Cap	Communauté de Communes PRE BOCAGE INTERCOM	Rue des Fours à chaux - Zone d'activité des Noires Terres - VILLERS BOCAGE	1 200 €		60 €
Eglise	BREMOY	Le Bourg	1 700 €		85 €
Salle des fêtes	LIVAROT PAYS D'AUGE	1, route des Moutiers Hubert - Notre Dame de Courson	7 300 €		365 €
Gymnase communal Pierre Roux	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - DOUVRES LA DELIVRANDE	6 500 €		325 €
Hall des sports Clément MOISI		8 500 €	425 €		
Ecole de musique de Vassy	VALDALLIERE	Rue Marcel Lepage	3 700 €		185 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de constituer les provisions pour gros entretiens au budget annexe « Energies Renouvelables ».

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les provisions pour gros entretiens, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables » ;
- **DECIDE** de doter pour l'année 2020 le montant de ces provisions à hauteur de 2 000€ sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » - MD
--

COMPTE DE GESTION 2019

Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale, présente le compte de gestion 2019 du Budget annexe « MD » du SDEC ÉNERGIE et annonce sa conformité avec le compte administratif 2019 établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section Fonctionnement	213 713,76	0	-209 163,60	4 550,16
Section Investissement	2 878 383,85	0	154 955,25	3 033 339,10
Total	3 092 097,61	0	-54 208,35	3 037 889,26

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte de gestion 2019 du SDEC ÉNERGIE à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2019 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2019 présente un résultat excédentaire de 3 037 889,26 €, dont un excédent de 4 550.16 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 033 339.10 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	4 550.16 €	0 €	4 550.16 €
Investissement	3 033 339.10 €	-47 887.82 €	2 985 451.28 €
TOTAL	3 037 889.26 €	-47 887.82 €	2 990 001.44 €

Le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2019.

Monsieur Philippe LAGALLE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte administratif 2019 du budget annexe « MD » à l'approbation du Comité Syndical.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	107	4	111

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 2^{ème} Vice-Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- **DONNE** quitus au Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le compte de gestion du comptable et le compte administratif 2019 du SDEC ÉNERGIE, arrêtés par délibération ce même jour, et considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Report de fonctionnement au 002 pour 2020	4 550,16 €
Report d'investissement au 001 pour 2020	3 033 339,10 €
Affectation du résultat au 1068 pour 2020	0 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'affecter les excédents dégagés par l'exécution du budget 2019 dès le budget 2020.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 4 550.16 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 3 033 339.10 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » (MD)

Le budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature M4, structurée par nature uniquement. Dans ce contexte, il doit être voté par nature et par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Etabli dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 28 février 2019 et sur le constat des comptes de l'exercice 2018, le budget annexe « MD » du SDEC ÉNERGIE 2019, préalablement transmis aux représentants - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2020 dans sa globalité.

Ce budget est en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement par la reprise de l'excédent de l'exercice 2019, situation autorisée par la réglementation comptable.

Le projet de budget annexe « Mobilité Durable » 2020 s'élève à 4 138 339.10 €, dont 630 000 € en section de fonctionnement et 3 508 339.10 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	630 000,00 €
Dépenses d'investissement	3 508 339.10 €
TOTAL	4 138 339.10 €
Recettes de fonctionnement	630 000 €
Recettes d'investissement	570 000 €
TOTAL	1 200 000 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de voter le budget annexe « MD » 2020, comme présenté ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2020 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 4 138 339.10 €, dont 630 000 € en section de fonctionnement et 3 508 339.10 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » (MD) – PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Les dépenses de fonctionnement prennent, notamment, en compte au chapitre 042 - article 6815 – dotations aux amortissements – la constitution de provisions pour gros entretiens des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides installées dans les communes ou EPCI, afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement.

Ces provisions pour gros entretiens concernent principalement le remplacement des pièces électroniques et sont basées sur un plan pluriannuel de travaux.

Objet	Volume	Montant total	Durée en année	Montant annuel
Remplacement des composants électroniques	Les bornes en service	150 000 €	10	15 000 €

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de constituer les provisions pour gros entretiens au budget annexe « Mobilité Durable ».

→ Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les provisions pour gros entretiens comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **DECIDE** de doter le montant de ces provisions pour l'année 2020 à hauteur de 15 000€ pour couvrir le remplacement des composants électroniques des bornes installées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

Pour rappel, le financement par fonds de concours se substitue totalement aux modalités de paiement par « étalement de charges » depuis le 1^{er} janvier 2020.

Considérant que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Considérant les nouvelles demandes présentées depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2019.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 28 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 1 346 962,41 €
- Montant global de la participation communale : 741 462,58 €
 - Montant des fonds de concours : 729 575,36 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 11 887,22 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité syndical, en annexe « K » de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette proposition.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFRAGES	199	194	108	4	112

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours (28 projets pour un montant total des fonds de concours de 729 575,36 €) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Départ de Messieurs Rémi BOUGAULT, Bruno HITIER et Patrice MECHE, respectivement représentants de la commission locale d'énergie d'Isigny-Trévières pour le premier et de la Communauté urbaine Caen la mer pour les deux derniers.

CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2020

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer sur les modalités d'aides financières et contributions pour l'année 2020.

Ces contributions et aides financières sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du DOB, actées par délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2019, et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Elles ont été transmises aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe J de la note de présentation, jointe à la convocation.

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les contributions et aides financières 2020.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	105	4	109

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 108 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ADOpte** les contributions et aides financières 2020, telles que détaillées en séance ;
- **ACTE** la durée d'application de ces aides et contributions à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2021 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Départ de Monsieur Roger HUET, représentant de la Communauté urbaine Caen la mer.

TRANSITION ENERGETIQUE

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE VIRE NORMANDIE : PARTICIPATION A LA SOCIETE DE PROJET

La Loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Pour y arriver, les énergies renouvelables devront représenter 40 % de la production d'électricité.

Pour atteindre cet objectif, la France s'est dotée, d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), avec la volonté de tripler la puissance installée de la filière solaire d'ici 2023. Les collectivités ont un rôle important à jouer. Elles peuvent faciliter le développement de projets photovoltaïques sur les toitures de leurs bâtiments mais également en mettant à disposition des terrains dégradés pour la création de parcs solaires.

Dans ce cadre, en mai 2016, le maire de Saint-Martin-de-Tallevende, (aujourd'hui commune déléguée de la commune nouvelle de Vire-Normandie), a proposé d'étudier la faisabilité de réaliser une centrale photovoltaïque au sol pour valoriser un terrain actuellement situé dans le périmètre d'exploitation de la carrière de la société « Granulats de Basse-Normandie » (G.B.N), filiale du groupe Eurovia.

L'objectif de Vire-Normandie labellisée « CIT'ergie » est aussi de contribuer au Plan Climat Air Energies territorial et de diversifier le bouquet énergétique du territoire en devenant producteur d'énergie tout en valorisant une friche industrielle.

Suite à une sollicitation de la commune de Vire Normandie et de la SEML « West Energies », le Bureau Syndical du 8 juin 2018 a décidé d'adopter une convention tripartite de partenariat, visant à évaluer la faisabilité économique du projet.

Sur la base de l'étude de faisabilité du projet, le Bureau Syndical du 13 septembre et du 6 décembre 2019 avait décidé de saisir le Comité syndical de février 2020 afin qu'il se prononce sur l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet, créé à cet effet par les partenaires du projet.

Le projet présenté se caractérise par les éléments techniques principaux suivants :

- Superficie du site : 5,3 ha,
- Puissance : 3,1 à 3,7 MWc (Méga Watts Crête),
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d'un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc,
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300 (300 Wc de puissance unitaire).

D'un point de vue économique, ce projet nécessite le soutien de partenaires publics et, globalement, sa rentabilité attendue à long terme l'exclut de facto du champ d'investigation des opérateurs privés.

En effet, le bilan économique montre que l'opération, qui répond aux objectifs de transition énergétique du territoire, est d'une rentabilité limitée sur 20 ans, mais acceptable sur 30 ans, soit la durée de vie minimale des modules de production.

L'apport de la Banque des Territoires au travers du programme « Action Cœur de Ville » est un élément essentiel pour assurer le financement de l'installation et optimiser la rentabilité du projet.

Enfin, du point de vue sociétal, l'ouverture aux citoyens est souhaitée sous la forme d'un recours à un fonds citoyen.

Sur la base de cette étude de faisabilité favorable à la poursuite du projet, les 3 acteurs initiaux à savoir Vire Normandie, la SEML « West Energies », le SDEC ÉNERGIE et la Banque du Territoire, en tant que nouvel entrant, ont décidé de s'associer pour définir les modalités techniques, juridiques et financières nécessaires à sa réalisation, c'est-à-dire créer une société de projet adéquate.

En vue de la création de cette société de projet qui serait composée de la Ville de Vire Normandie, de la SEM West Energie, de la Banque des Territoires et du SDEC ÉNERGIE, le SDEC ÉNERGIE s'est attaché les services d'un cabinet d'avocats spécialisés pour évaluer juridiquement et financièrement les statuts de cette entreprise et son pacte d'associés.

Plusieurs phases d'échanges avec les partenaires ont permis de consolider des statuts et un pacte d'associés de la société de projet, garants de l'intérêt de tous les acteurs avec notamment :

- Une gouvernance et des périmètres de responsabilités encadrés (Assemblée des actionnaires, Comité stratégique),
- Des clauses de participation ou non à la réalisation du projet bordées,
- Des modalités de transfert des actions consolidant les sociétaires initiaux.

Le capital social initial de la société de projet nouvellement créée est de 10 000 € avec la répartition envisagée suivante :

- 2 670 € pour chacun des 3 acteurs, soit 26,70 % du capital ;
- 1 990 € pour la Banque des Territoires, soit 19,90 % du capital.

Cette société de projet se présente sous la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) d'une durée de 99 ans, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, 11 Rue Deslongrais, 14 500 Vire Normandie.

La présidence initiale est assurée par la SEM West Energies sans nomination d'un directeur général pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les statuts précisent la gouvernance à deux niveaux : une assemblée générale et un comité stratégique qui assure la gestion au quotidien de la société.

Les prises de décision pour l'assemblée générale des actionnaires et pour le comité stratégique sont effectuées selon leurs natures, à la majorité simple, à la majorité des $\frac{3}{4}$ et à l'unanimité, au niveau du comité stratégique.

En cas de partage des voix pour les décisions relevant du périmètre du comité stratégique, un renvoi à la compétence de l'Assemblée Générale est effectué.

L'article 2.1 du pacte d'associés qui précise les modalités de poursuite du projet, à l'issue de l'appel d'offres de la CRE, est rédigé dans l'esprit de minimiser le risque financier du SDEC ÉNERGIE dans cette première étape du projet, notamment permettre au syndicat de se retirer sans préjudices financiers.

Afin de ne pas considérer les études de faisabilité comme des aides d'Etat à une structure privée, les dépenses initiales relatives aux études de faisabilité préalables seront facturées par les associés par une inscription en comptes-courants d'associés de ces créances avec des modalités de remboursement fixées par convention.

La création de la société de projet est envisagée pour le second trimestre 2020 afin de pouvoir déposer une candidature à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie de juin 2020.

Sur la base du résultat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie, et du plan d'affaire réactualisé permettant de vérifier sa viabilité économique notamment un TRI actionnaire sur 25 ans au minimum à 4%, une présentation au Comité syndical du second semestre 2020 sera effectuée pour une délibération entérinant ou non la participation totale du syndicat pour financer la réalisation du projet, notamment avec une montée au capital évaluée à 150 000 €.

La valeur de montée au capital de 150 000 € est estimée sur la base du projet de l'étude de faisabilité dont le plan d'affaire prévisionnel précise notamment un montant d'investissement de 2,625 M€. Celui-ci étant financé par un emprunt à hauteur de 79,5% auprès de la Banque des Territoires.

Investissement	Emprunt	Fonds propres à apporter	
		Valeur	Part estimée pour le SDEC ÉNERGIE
2 625 k€	2 087 k€	538 k€	144 k€

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe ».

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	104	4	108

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe » (entrée au capital de la société de projet à hauteur de 2 670 € soit 26,70% du capital social à la création) ;
- **ADOPTE** les projets de statuts et de pacte d'associés de la société de projet correspondants ;
- **DECIDE** après la finalisation des études de faisabilité et le résultat de l'appel d'offre CRE, qu'il y aura lieu de saisir, à nouveau, le Comité Syndical – au mieux au second semestre 2020 – pour que cette instance délibérante se prononce sur la suite que le SDEC ÉNERGIE souhaite donner à ce projet ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à la réalisation du projet

Considérant qu'il est nécessaire pour le SDEC ÉNERGIE de désigner son représentant légal à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie.

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de désigner Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante légale du SDEC ÉNERGIE à l'Assemblée Générale et au comité stratégique de la société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe ».

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	104	4	108

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante légale du SDEC ÉNERGIE à l'Assemblée Générale de la société de projet susvisée, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE ;
- **DESIGNE** Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante légale du SDEC ÉNERGIE au Comité Stratégique de la société de projet susvisée, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

COMPETENCES OPTIONNELLES

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2020

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2020 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- l'article 7 relatif aux visites d'entretien préventif (EP/vidéo protection/PMV ... et nouvelles mesures de continuité de terre),
- l'article 9 relatif aux dépannages et petites réparations (précision des prestations suite à la mise en œuvre des nouveaux marchés de maintenance à compter du 1er janvier 2020).

Les forfaits annuels et prestations optionnelles suivent l'augmentation des indices des marchés publics. Pour l'ensemble du parc, soit plus de 97 000 foyers, l'augmentation est donc de 0,6%. A noter que le forfait « foyer ballon fluorescent » augmente de 6% afin de continuer à inciter au remplacement de ces dernières sources qui ne se fabriquent plus.

- Forfaits annuels :

	2019	2020
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,10	17,20
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,15	25,30
Foyer avec ballon fluorescent	33,00	35,00
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,20	31,40
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,25	41,50
Entretien caméra de vidéo protection, panneau à messages variables	50,00	50,30

- Prestations Optionnelles :

	2019	2020
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,10	12,20
Changement heures de fonctionnement	1ère armoire	55,45
	armoires suivantes	8,10
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,50
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	149,15
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	104,80
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	90,70
		91,25

- 100 % lumière :

L'appel de fonds dans le cadre du 100 % lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques, à savoir :

Commune	Contribution de la commune par foyer	Droit à travaux par foyer	Taux d'aide
Villes A	15 € net	22,50 € TTC	20%
Communes B1	10 € net	16,00 € TTC	25%
Communes B2 & C	10 € net	18,46 € TTC	35%

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les forfaits proposés ainsi que les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques :

	REPRESENTANTS EP	REPRESENTANTS EN EXERCICE - EP	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	104	4	108

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les contributions pour 2020 relatives à la compétence « Eclairage Public », telles que proposées ci-dessus ;
- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2020 ;
- **ACTE** la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique,
- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) : FORFAITS ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2020

Le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à la signalisation lumineuse. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2020 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Signalisation Lumineuse » porte essentiellement sur :

- l'article 6 relatif aux visites d'entretien préventif (deux visites par an en remplacement trois annuelles),
- l'article 8 relatif aux dépannages et petites réparations (précision des prestations suite à la mise en œuvre des nouveaux marchés de maintenance à compter du 1er janvier 2020).

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe O de la note de présentation, jointe à la convocation.

Il est proposé une augmentation globale du forfait de 1%.

Par ailleurs, l'ensemble des carrefours à feux devant être télésurveillé en 2021, il est proposé d'intégrer sur deux ans, dans le coût du forfait annuel, la télésurveillance qui ne sera donc plus à terme une option.

Afin d'anticiper cette situation, il est proposé de réduire dès 2020, le montant de cette option de 50 % et le solde restant en 2021.

En raison de la baisse progressive de l'option de télésurveillance, l'évolution du forfait 2019/2020, pour un carrefour télésurveillé, correspond donc, au global, à une diminution de 7,23 % du forfait.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5 %, excepté pour celui de l'armoire.

- Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :

	2019	2020
Feu principal	99,10	100,10
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	48,50	49,00
Potence	106,10	107,15
Armoire	192,10	194,00

- Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :

	2019	2020
Feu principal	94,15	95,10
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	46,10	46,55
Potence	100,80	101,80
Armoire	192,10	194,00

- Prestations Optionnelles :

	2019	2020
Télésurveillance des installations	454,90	230,00

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Signalisation Lumineuse :

	REPRESENTANTS COMPETENCE SL	REPRESENTANTS COMPETENCE SL EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	100	100	67	2	69

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les contributions pour 2020 correspondantes à la compétence « Signalisation Lumineuse », telles que proposées ci-dessus ;
- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2020 ;
- **ACTE** la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette même thématique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES : TARIFICATION ET CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES 2020

L'actualisation pour 2020 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » est proposée au Comité Syndical (annexe P de la note de présentation jointe à la convocation des représentants au Comité Syndical).

Cette actualisation porte essentiellement sur diverses précisions pour intégrer les stations hydrogène (Ajout de la durée d'amortissement des stations hydrogène (article 5)...), sur une évolution de la tarification du service et sur la création des CGU spécifiques hydrogène.

Tarification IRVE

Le Territoire d'Énergie Normandie (TEN) qui regroupe les 5 syndicats d'énergie Normands et la Région ont signé, en mai 2019, un accord de partenariat pour orienter leurs actions vers des objectifs communs en faveur de la transition énergétique sur notre territoire.

Un des axes de partenariat concerne le développement des mobilités bas-carbone en Normandie (article 4 de l'accord de partenariat) et notamment une harmonisation tarifaire commune à leurs différents réseaux de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Sur la base des travaux du groupe de travail mobilité du TEN, la conférence des 5 Présidents du 20 décembre 2019 a permis d'élaborer une proposition de tarification unique, à savoir :

	Borne normale (jusqu'à 22 kva)	Borne rapide (au-delà de 22 kva)
Prix du kWh	0.22 €/ kWh	0.30 €/ kWh

Pour rappel :

voiture ventouse	0,10€ / min
------------------	-------------

Cette tarification au kWh rendue possible par les dispositions de la loi « Orientation des mobilités » du 24 décembre 2019, présente les avantages d'être facile à comprendre pour l'utilisateur, équitable pour tout modèle de voiture.

Elle se substituerait à la tarification actuelle adossée à une consommation à la minute et en fonction de la puissance électrique délivrée. Le niveau de recettes attendu est équivalent à celui obtenu avec la tarification actuelle.

Sous réserve d'une décision favorable de la majorité des autres syndicats d'énergie et des dispositions techniques de mise en œuvre, il est proposé au comité syndical de faire évoluer la tarification Mobisdec pour les bornes de charges comme présenté ci-dessus.

Tarification Mobilité hydrogène

Considérant que les deux premières stations publiques d'hydrogène sont opérationnelles, il importe de fixer la tarification pour les futurs utilisateurs de ce nouveau service de mobilité.

Compte tenu des spécificités de l'hydrogène (coût plus élevé que les carburants traditionnels, peu de d'utilisateurs..), il est proposé le principe d'une tarification incitative, dès la mise en service des deux stations hydrogène, au travers :

- un paiement à l'acte pour les utilisateurs itinérants :

Type de réservoir	Coût de la recharge HT
< 2 kg	15 €
≥ 2 kg	25 €

- un abonnement forfaitaire pour les abonnés avec accès illimité à la recharge sur une période donnée :

Type de réservoir	Montant du forfait HT	Période de validité
< 2 kg	250 €	1 an
≥ 2 kg	500 €	1 an

Ces dispositions tarifaires seront temporaires, la facturation au kg d'hydrogène étant recherchée auprès de l'opérateur GNVERT.

Monsieur Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les tarifications proposées ainsi que les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques :

	REPRESENTANTS IRVE	REPRESENTANTS EN EXERCICE - IRVE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	189	187	102	4	106

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la nouvelle tarification proposée pour les bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, sous réserve d'une décision favorable de la majorité des autres syndicats d'énergie du TEN et de l'impact des dispositions techniques de mise en œuvre ;
- **ADOpte** la tarification pour les futurs utilisateurs du nouveau service de mobilité hydrogène ;
- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées ;
- **DECIDE** la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette même thématique;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur participation, leur contribution et pour leur attention et lève la séance à 16h40.

Le Président,

A blue ink signature of M. Jacques LELANDAIS, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line.

M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature of M. Cédric POISSON, featuring a stylized initial 'C' followed by a horizontal line.

M. Cédric POISSON